



*Innovation,
possibilités,
équité*



LE LANCEMENT
DES NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES
INTERNATIONALES



UNE NOUVELLE ÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL

Au cours des 50 dernières années, l'économie mondiale a connu une transition aussi fondamentale que celle suscitée par la révolution industrielle. Les mouvements de capitaux, de biens, de services et d'information se sont accélérés, marquant le début d'une nouvelle ère de relations commerciales entre les pays.

Au début, ces relations étaient régies par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), établi en 1948 par 23 nations commerçantes. Depuis, le volume des échanges commerciaux internationaux a été multiplié par 14 et, après 8 séries de négociations, les tarifs industriels moyens sont passés de 40 % à moins de 4 %.

Toutefois, l'interdépendance économique croissante des pays et la complexité grandissante du commerce international ont rendu nécessaires l'établissement de nouvelles règles de base et la création d'une nouvelle organisation pour les appliquer. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée en 1995 et compte maintenant 144 membres.

L'objectif de l'OMC consiste à veiller à ce que les échanges s'effectuent de façon ordonnée, libre, équitable et prévisible. L'OMC gère les accords commerciaux, règle les différends commerciaux, sert de forum de discussion et de négociation, et aide les pays en développement à participer pleinement aux discussions au même titre que les autres pays membres. Les décisions relatives au programme de négociations et aux accords commerciaux définitifs sont prises par consensus. Les différends commerciaux sont résolus par des groupes spéciaux de règlement des différends qui sont impartiaux.

La Conférence ministérielle, le plus haut organe de décision de l'OMC, est principalement composée des ministres du Commerce de chaque pays membre. Ces ministres se réunissent au moins une fois tous les deux ans. En novembre 2001, les ministres se sont rencontrés à Doha, au Qatar, pour lancer une nouvelle série de négociations sur la libéralisation du commerce.



LE « PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT »

La Conférence ministérielle de Doha a permis de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale à l'égard de la libéralisation des échanges commerciaux. Elle a en outre servi à assurer que les réformes positives déjà engagées aboutissent.

Le « Programme de Doha pour le développement » reflète bon nombre des inquiétudes des pays en développement, y compris la nécessité d'instaurer plus rapidement des réductions de tarifs sur les exportations dont ils dépendent. Les ministres qui se sont



réunis à Doha ont également signalé, dans une déclaration sur la propriété intellectuelle et la santé publique, que le système de l'OMC permettait aux membres d'harmoniser leurs objectifs sociaux et de santé avec leurs objectifs économiques.

LES RÉSULTATS DE DOHA

Les membres de l'OMC se sont engagés à prendre les mesures suivantes :

- viser la réduction et, à long terme, l'élimination, de toutes les subventions à l'exportation, ainsi que la réduction d'autres obstacles au commerce des produits agricoles;
- examiner la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales convenues en vertu d'accords environnementaux internationaux;
- clarifier et améliorer les règles concernant les droits antidumping, les subventions et les droits compensateurs;
- réduire ou éliminer les droits à l'importation et les barrières non tarifaires touchant les produits non agricoles;
- améliorer le mécanisme de règlement des différends;
- interpréter les règles de manière à ce que les pays en développement aient accès à des médicaments importants tout en protégeant les brevets;
- établir des calendriers fermes pour la tenue de négociations continues sur la libéralisation du commerce des services;
- approfondir les discussions sur la transparence des marchés publics, l'investissement étranger et la concurrence;
- permettre aux pays en développement de s'adapter aux règles de l'OMC à un rythme approprié à leurs besoins;
- oeuvrer à la création d'une OMC plus transparente et davantage tenue de rendre compte.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LE CANADA

Le Canada est une grande nation commerçante; un emploi sur quatre y dépend des exportations, ce qui représente environ 43 % de notre produit intérieur brut. En 2001, le total des échanges bilatéraux de biens et de services du Canada s'élevait à 881 milliards de dollars, soit 2,4 milliards de dollars par jour. Cependant, bien que la plupart des produits étrangers entrent sur le territoire canadien exempts de droits ou imposés à des taux tarifaires passablement bas, certaines de nos exportations, par contre, peuvent être taxées jusqu'à 67 %.



La libéralisation du commerce profitera nettement aux exportateurs canadiens qui sont, en grande majorité, des petites et moyennes entreprises. Les Canadiens sont des producteurs de classe mondiale, et nos échanges prendront de l'ampleur, surtout dans le secteur des services actuellement en plein essor. Cela aura pour effet d'accroître la productivité et la concurrence, et de faciliter l'accès à la technologie, à l'investissement et aux consommateurs.

Le pays dans son ensemble en sortira gagnant : les travaux de recherche sont de plus en plus nombreux à indiquer que l'ouverture du commerce entraîne de meilleurs emplois, des revenus plus élevés, des recettes plus importantes pour les programmes sociaux et de meilleurs prix pour les consommateurs. Aussi, dans le cadre d'un système équitable et fondé sur des règles, tous les pays, y compris les pays en développement, en sortiront gagnants. Les recherches démontrent que si tous les obstacles au commerce étaient abolis, l'économie mondiale augmenterait de pratiquement 2 billions de dollars, desquels plus de 40 milliards de dollars reviendraient au Canada.

Le Programme de Doha aborde un certain nombre des préoccupations clés du Canada, notamment l'accès aux produits agricoles, la clarification des règles sur les droits antidumping et les subventions, la transparence des marchés publics, la poursuite de la libéralisation du secteur des services, la facilitation du commerce électronique et la réduction des formalités administratives. Un train de mesures destiné à aider les pays en développement à s'adapter aux règles de l'OMC reflète également les priorités canadiennes défendues dans ces négociations. Enfin, comme d'habitude, le Canada n'a entrepris aucune négociation visant à ouvrir ses secteurs de la santé, de l'enseignement public et de la culture.





LES PROCHAINES ÉTAPES

L'échéance de la série de négociations commerciales actuellement engagée est le 1^{er} janvier 2005. Un certain nombre d'engagements ont déjà été pris pour réduire les tarifs et éliminer les obstacles au commerce d'ici cette date, et d'autres seront négociés entre les membres de l'OMC. Dans certains cas, par exemple en ce qui concerne l'investissement ou la politique sur la concurrence, l'objectif consiste simplement à préparer d'éventuelles négociations; dans d'autres, des dates visant la réduction des tarifs sur des produits précis ont été établies. Au fur et à mesure que des accords seront conclus, les membres pourront les mettre en oeuvre à titre provisoire, mais le programme de négociations devra être accepté intégralement. C'est ce qu'on appelle « l'engagement unique », c'est-à-dire que rien ne sera final tant que l'ensemble n'aura pas été accepté par chacune des parties.



Pour plus de renseignements

Le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sur les négociations et les accords commerciaux
www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac

Le Service des délégués commerciaux du Canada aide les exportateurs souhaitant tirer parti des débouchés à l'étranger.
www.infoexport.gc.ca

Pour obtenir des exemplaires de cette brochure et d'autres publications du MAECI :

Service de renseignements (SXCI), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : 1 800 267-8376 (sans frais) ou (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
Courriel : enqserv@dfait-maeci.gc.ca

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002
ISBN 0-662-66416-7
N^o de catalogue E2-455/2002

